



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-227

PUBLIÉ LE 13 MAI 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-05-06-00003 - Arrêté de composition du Conseil Régional
de l'UNSS (2 pages)

Page 3



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE

**Vu le code de l'Éducation, notamment les articles L 552-1 à L 552-3 ;
Vu le décret n° 2015-784 du 29 juin 2015 approuvant modifications apportées aux statuts de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) ;
Vu les propositions des organisations syndicales représentatives ;
Vu les propositions des fédérations représentatives de parents d'élèves.**

ARRÊTE

Article 1 : le conseil régional de l'UNSS est composé comme suit :

a) Au titre des représentants de l'administration :

- La rectrice de l'académie de Lille, présidente, ou son représentant
- Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, ou son représentant
- Le président du conseil régional, ou son représentant

b) Huit membres désignés pour quatre ans par le recteur d'académie :

- L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord
- L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais
- Madame Florence DURNERIN, IA-IPR EPS, déléguée académique à l'action sportive
- Madame Delphine PLANCO, IA-IPR EPS
- Monsieur Marc TELLIEZ, proviseur du lycée professionnel Henri Senez à Hénin-Beaumont
- Monsieur Richard CAILLE, principal du collège Jean Macé à Bruay-sur-l'Escaut
- Madame Sandra BLANCHARD, principale du collège Jean Rostand à Sains-en-Gohelle
- Monsieur Jérôme GANNARD, principal du collège Langevin Wallon à Grenay

c) Un directeur départemental chargé des sports :

- **Monsieur Olivier Selosse, conseiller jeunesse, engagement et sport à la DSDEN du Pas-de-Calais**

d) Deux représentants d'élèves du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) :

- Madame Jeanne LANDESMANN, lycée Coubertin à Calais
- Monsieur Mathéo BARELLE, lycée Fénelon à Cambrai

e) Six membres désignés pour 4 ans par leurs organismes :

Un représentant de chacune des fédérations de parents d'élèves les plus représentatives de l'enseignement du second degré :

- Madame Anne-Charlotte ROSSI, FCPE Nord
- Monsieur Guillaume BLAS, PEEP

Trois représentants des deux syndicats les plus représentatifs des enseignants d'éducation physique et sportive du second degré :

- Monsieur Fabrice COSTES, représentant de FNEC-FP-FO
- Monsieur Vincent BOUCHE, représentant du SNEP-FSU
- **Monsieur Clément DELPLACE, représentant du SNEP-FSU**

Un représentant du comité régional olympique et sportif :

- Monsieur Cyril PLE, vice-président du comité régional olympique et sportif

f) Quatre représentants d'associations sportives des établissements d'enseignement du second degré élus :

Titulaires :

- Monsieur Vincent DELYE, professeur d'EPS
- Monsieur Christophe BISQUERT, professeur d'EPS
- Monsieur Fabien BODART, professeur d'EPS
- Madame Hélène GRAVELINE, professeure d'EPS

Suppléants :

- Monsieur Romain BOURGEOIS, professeur d'EPS
- Monsieur Amaury BOULAIN, professeur d'EPS,
- Monsieur Pierre MAILLARD, professeur d'EPS,
- Madame Perrine BERTINCHAMP, professeure d'EPS

Article 2 : La durée du mandat des membres du conseil régional de l'UNSS est de quatre ans, à l'exception des représentants des élèves du CAVL.

Article 3 : Figure en gras, la modification apportée à l'arrêté du 20/06/2024.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

06 MAI 2025


Sophie BÉJEAN